

# GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Le Sénégal, dans le cadre de sa politique de développement durable, accorde une place importante à la gestion des produits chimiques. A ce titre, il a mis en place des stratégies de réponse aux plans institutionnel, juridique, infrastructurel, financier et informationnel en vue de mettre en œuvre les conventions internationales et de s'adapter aux changements intervenus au niveau mondial en la matière.

Dans le cadre de ce rapport, la situation de référence est l'année 2002, date de la dernière réactualisation du profil national du Sénégal sur la gestion des produits chimiques. Pour évaluer les progrès réalisés, identifier les contraintes et les perspectives et enfin, les principaux défis à relever à l'échelle nationale, sous – régionale et régionale.

## I. ANALYSE DE LA SITUATION

Le diagnostic de la situation du pays en matière de gestion des produits chimiques avait permis de déterminer globalement :

- les données sur la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques et les problèmes prioritaires afférents à leur usage dans les activités de développement ;
- les instruments juridiques et mécanismes non réglementaires mis en place et les implications au niveau international ;
- les capacités techniques et les ressources disponibles ;
- les aspects informationnels.

Au Sénégal, les produits chimiques sont utilisés dans plusieurs secteurs parmi lesquels :

- **l'agriculture**, où ils servent d'intrants agricoles (pesticides, engrais) ;
- **les industries** avec plus d'une centaine d'entreprises industrielles en 2001 qui les utilisent comme matières premières ou les produisent ;
- **la santé publique et/ ou la santé animale**, comme désinfectants et/ou médicaments ;

Le commerce des produits chimiques équivaut à un marché intérieur de cent vingt et un (121) milliards de francs CFA par an. Dans ce marché, le secteur industriel joue un rôle important, notamment avec des entreprises de production d'acide phosphorique, d'engrais et de formulation de pesticides agricoles et sanitaires.

Les problèmes qui avaient été identifiés dans le cadre du profil national se résument aux cas d'empoisonnement causés par les résidus de pesticides dans les aliments, aux

atteintes à la santé en milieu professionnel et rural, à la gestion des déchets dangereux issus de l'utilisation des produits chimiques et aux accidents industriels.

## **II. INSTRUMENTS JURIDIQUES, MECANISMES NON JURIDIQUES ET IMPLICATION AU NIVEAU INTERNATIONAL**

Déjà en 2002, le Sénégal avait ratifié plusieurs conventions internationales relatives aux produits chimiques. Il s'est doté également de textes nationaux pour les prendre en compte dans son droit positif et renforcer son arsenal juridique en la matière.

### **1) Aperçu sur les textes internationaux**

Parmi les conventions et instruments relatifs aux produits chimiques, nous pouvons citer :

- la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (ratifiée en mars 1985) et le Protocole de Montréal (ratifié en mai 1993) ;
- la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (ratifiée en juillet 2001) ;
- la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants signée en mai 2001 et ratifiée en octobre 2003 ;
- la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction signée le 13 janvier 1993 et ratifiée le 25 mars 1998 ;
- la Réglementation Commune du CILSS sur l'homologation des pesticides signée en 1990 et ratifiée en 2002 ;
- la Convention BIT n° C013 contre l'emploi de la céruse dans la peinture ;
- Le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) de 1985 ;
- Le Code d'Ethique sur le commerce international des produits chimiques d'avril 1994 sur les principes et directives du secteur privé pour l'application de règles de conduite visant à gérer rationnellement les produits chimiques.

### **2) Dispositif légal et réglementaire national**

Au niveau national, la loi n°2001-01 du 15 janvier 2001 portant code de l'environnement est le principal instrument juridique en matière de gestion des produits chimiques. Il pose le principe d'une gestion écologiquement rationnelle desdits produits en intégrant les conventions internationales auxquelles le Sénégal a souscrit. Ce code introduit dans notre

droit positif, la systématisation de l'évaluation environnementale préalable qui sous-tend les autorisations relatives aux activités ayant trait à l'usage des produits chimiques. Il renforce aussi la gestion des risques d'accidents chimiques en mettant à niveau la législation sur les installations classées. Le code est complété par un décret d'application n° 2001 -282 du 12 avril 2001 qui règlemente les modalités de gestion des produits chimiques.

Il est important de souligner que l'une des innovations majeures du Code de l'environnement est la consécration d'une Commission nationale de Gestion des Produits Chimiques (CNGPC)<sup>1</sup>, qui est une plateforme institutionnelle de coordination dans ce domaine.

L'autre innovation importante est la consécration d'une réglementation basée sur une approche cycle de vie du produit chimique, qui prend en compte toutes les étapes allant de la production à l'importation, à l'élimination et au recyclage.

Notons aussi que ladite loi, en prenant en compte les grandes orientations stratégiques définies au niveau international, abrogeait certaines dispositions de la loi n° 84-14 du 02 février 1984 qui ne concernait que les spécialités agro pharmaceutiques et assimilés.

D'autres textes législatifs et réglementaires ont été pris aussi pour assurer une meilleure gestion des risques liés aux produits chimiques, notamment :

- la loi n°97-17 du 1<sup>er</sup> décembre 1997 portant code du travail en son titre XI relatif à l'hygiène et à la sécurité et ses textes d'application ;
- la loi 73-37 du 31 juillet 1973 portant code de la sécurité sociale en son chapitre IV titre II et ses textes d'application ;
- l'arrêté interministériel n°04862/MEPN/MEMI/M.INT du 14 juillet 1999 rendant obligatoire le Plan d'Opération Interne (POI).

Le dispositif réglementaire est complété par des normes techniques parmi lesquelles on peut citer :

- la norme NS 03-045 sur le taux admissible de cadmium dans les produits de la pêche et la méthode de détermination ;
- la norme NS 03-046 sur le taux admissible de mercure dans les produits de la pêche et la méthode de détermination ;

---

<sup>1</sup> La CNGPC a été consacré par le Code en son article L 45. Elle a été créée par arrêté ministériel n° 000852 du 08 février 2002.

- la norme NS 03-047 sur le taux admissible d'anhydride sulfureux dans les produits de la pêche et la méthode de détermination.

### **III. MESURES CONCRETES ET PROGRES REALISES**

Au regard des problématiques majeures<sup>2</sup> liées au cycle de vie des produits chimiques, le Sénégal a réalisé un certain nombre de progrès axés principalement sur la réglementation, le renforcement des capacités techniques et financières et la sensibilisation des différentes parties prenantes. Pour une bonne coordination de toutes ces actions, des orientations stratégiques ont été définies dans le cadre de la mise en œuvre des conventions internationales sur les produits chimiques. Ces mesures contribuent à limiter voire éliminer les risques liés aux produits chimiques dans le but de protéger l'environnement et la santé humaine.

#### **1) Orientations stratégiques en matière de gestion de produits chimiques**

En terme de planification stratégique, voire opérationnelle pour la mise en œuvre des conventions sur les produits chimiques, le Sénégal a élaboré les documents de référence ou outils d'aide à la décision suivants :

- le profil national de gestion des produits chimiques de décembre 2002 ;
- le profil national sur la gestion des Polluants organiques persistants (POPs) de janvier 2004 ;
- l'inventaire national des Polychlorobiphényles (PCB) de mars 2003 ;
- le plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPs de 2005 ;
- le plan de Gestion de l'Élimination Finale des fluides frigorigènes (PGEF) de novembre 2007 ;

#### **2) Renforcement du cadre juridique et mesures d'application**

- **Au niveau national**

---

<sup>2</sup> Intoxications humaines, présence de résidus de pesticides dans les aliments, problèmes de santé, d'élimination des déchets dangereux, accidents chimiques industriels, etc.

Le Sénégal a renforcé son arsenal juridique en matière de gestion du cycle de vie des produits chimiques, en particulier des POPs pour adapter sa politique de maîtrise des risques chimiques à une situation sans cesse évolutive, eu égard à des comportements nouveaux liés à la pauvreté et à la mondialisation des échanges.

Ainsi, l'arrêté primatorial n°09415 du 06 novembre 2008 interdit l'importation, la production et l'utilisation des pesticides et des produits chimiques visés par la Convention de Stockholm sur les POPs.

De même des textes réglementaires sur l'usage des substances appauvrissant la couche d'ozone complète ce dispositif (décret 2000- 73 du 31 janvier 2000 portant réglementation de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone et arrêté interministériel n° 08874 du 08 novembre 2001 réglementant la consommation desdites substances).

Il est important de noter que ces mesures réglementaires ont permis de réduire de 95% la consommation sénégalaise en CFCs entre 1994 et 2008, ceci grâce à une gestion rigoureuse d'attribution de quotas.

On peut souligner, par ailleurs, qu'un processus de mise à niveau de la législation nationale sur les produits chimiques est en cours d'élaboration. Le but visé est de renforcer la gestion intégrée des produits chimiques, de compléter et de préciser les dispositions générales contenues dans le code de l'environnement pour mieux prendre en charge les priorités nationales et les questions émergentes en la matière.

D'une manière spécifique, et pour répondre à l'utilisation incontrôlée de certaines spirales anti-moustiques réputées nocives pour la santé humaine, un projet d'arrêté interministériel relatif à l'interdiction d'importer, d'exporter, de formuler et de distribuer celles contenant de l'Octachlorodipropyl Ether (S 421) a été élaboré.

- **Aux niveaux sous-régional, régional et international**

Le Sénégal a ratifié en 2002 l'accord relatif à la réglementation commune aux Etats membres du CILSS sur l'homologation des pesticides. Il a, par ailleurs, interdit la distribution et l'utilisation de l'endosulfan respectivement en 2007 et 2008, conformément à la décision prise par le Comité sahélien des Pesticides (CSP). Cette mesure a été notifiée au Secrétariat de la Convention de Rotterdam. Conformément à cette dite convention, il a notifié des réponses d'importation pour trente et un (31) produits chimiques sur les quarante et un (41) inscrits sur la liste des produits soumis à la procédure du consentement préalable (PIC).

Une notification faite au secrétariat de la Convention de Rotterdam a fait l'objet d'un Document d'aide à la décision (DOD) adopté par la Conférence des Parties. Ce DOD a

permis l'inscription de deux (02) préparations de pesticides extrêmement dangereuses sur la liste PIC. Il s'agit du Granox TBC et du Spinox T.

Par ailleurs, le Sénégal a adopté, conformément à la Convention internationale sur les armes chimiques, la loi n° 2006 – 36 portant sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, dans laquelle est déterminée la liste des produits concernés.

### **3) Renforcement des capacités techniques et financières**

Dans ce volet, le Sénégal a surtout amélioré ses infrastructures techniques destinées à la production de données et à la toxico-vigilance et, mené une politique de formation des différentes parties prenantes. L'Etat a aussi soutenu financièrement des institutions techniques.

Le Sénégal disposait en 2002 d'un parc de laboratoires relativement important ayant des capacités en matière de contrôle et de suivi environnemental des produits chimiques. Ces laboratoires sont répartis entre l'administration publique, le secteur privé et celui de l'enseignement et de la recherche. Ces laboratoires ont des capacités analytiques développées. Ils se sont inscrits dans une démarche qualité grâce à l'accréditation et à l'adoption des Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL). Par ailleurs, le Sénégal a acquis en 2006 un laboratoire mobile pour le contrôle de la qualité de l'air.

En application de la résolution du 3<sup>ème</sup> Forum du Comité Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique (FISC), il a aussi été créé un Centre Anti-Poison. Ce centre a pour principale mission d'assurer la prévention des intoxications causées par les xénobiotiques, notamment les pesticides et les produits chimiques industriels et, l'amélioration de leur prise en charge et la surveillance de leurs effets sur la santé humaine.

Dans cette même optique, le Centre régional de Recherches en Eco-toxicologie et Sécurité Environnementale, dénommé "Fondation CERES-Locustox", reconnue d'utilité publique, par le décret n° 99-1297 du 31 décembre 1999, a développé des capacités d'évaluation des résidus de pesticides et des POPs dans les matrices prioritaires, dont le lait maternel. Cette maîtrise technique positionne cette structure d'expertise comme un laboratoire de référence au niveau sous-régional, voire régional. Ses capacités techniques peuvent être capitalisées dans le cadre de l'évaluation mondiale des POPs.

Egalement, le Sénégal en se basant sur une expertise nationale, a réalisé une cartographie des risques d'accidents majeurs sur l'ensemble du territoire national. Cette cartographie

prend en compte les risques toxiques liés à l'utilisation de substances chimiques dangereuses comme le chlore et l'ammoniac.

En matière de formation, il faut souligner la tenue d'ateliers techniques relatifs aux trois (03) conventions sur les produits chimiques et au Système Général Harmonisé d'Etiquetage et de Classification (SGH). Ces formations ont été réalisées au profit de la Commission nationale de Gestion des Produits Chimiques pour lui permettre de jouer son rôle avec efficacité.

Cependant, l'une des cibles prioritaires en matière de renforcement des capacités techniques a été l'administration douanière, eu égard à sa mission de contrôle de l'entrée des produits chimiques sur le territoire national. C'est dans ce cadre que des ateliers de formation sur le contrôle des CFC et sur la nomenclature internationale sur les POPs ont été organisés au profit des douaniers.

Soulignons qu'en entreprise, les Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS) constituent un cadre de formation et d'éducation des travailleurs.

En matière de mobilisation de ressources financières internes, des avancées ont été notées. Par exemple, le Ministère chargé de l'Environnement a bénéficié de ressources relativement importantes pour promouvoir le rôle du Sénégal et de l'Afrique dans la gouvernance mondiale des produits chimiques, à travers l'organisation de deux (02) Conférences des Parties (COP) respectivement pour la Convention de Stockholm et celle de Vienne et de son protocole sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO).

#### **4) Mesures d'accompagnement**

Les mesures d'accompagnement qui ont été mises en œuvre concernent particulièrement la sensibilisation des acteurs pour asseoir une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, la recherche et la promotion d'alternatives durables.

Des ateliers de sensibilisation et d'information à l'attention de la société civile et de la presse ont été tenus par l'administration sur les aspects suivants :

- les risques d'accidents ;
- la réutilisation du DDT ;
- les accords internationaux ;
- le SGH.

Quant au secteur privé, il a organisé des ateliers de formation pour les journalistes et les distributeurs de pesticides sur la législation.

Concernant les POPs, un dépliant et un film documentaire ont été élaborés à l'attention du grand public. De même, une étude socio-économique sur l'utilisation des POPs a été réalisée en novembre 2004, pour faciliter une meilleure prise de décision des autorités en matière de réglementation.

La mise en place d'un réseau d'échange d'informations sur les produits chimiques et la création d'une page Web constituent également l'une des actions transversales les plus pertinentes, au regard des lacunes constatées dans le domaine du partage et de la centralisation des données.

De même, en vertu de la sauvegarde des ressources en sols, le Sénégal promeut la gestion durable des terres. Cette politique est menée à travers le développement de techniques avérées de fertilisation raisonnée, la diffusion des meilleurs usages à faire des engrais chimiques et le contrôle de leur qualité.

#### **5) Initiatives aux niveaux sous – régional et régional et leadership dans la gouvernance des produits chimiques**

Le Sénégal participe activement à la concertation sous – régionale (CEDEAO/UEMOA) pour amener les Etats à harmoniser leurs politiques commerciales et environnementales en matière de gestion des produits chimiques. Il accorde une priorité à cette initiative compte tenu de la porosité des frontières et de la place de ses infrastructures portuaires dans le commerce sous-régional, voire international.

Dans cette même logique, le Sénégal est partie prenante au processus d'harmonisation sous-régionale avec l'intégration du SGH dans le volet étiquetage et emballage du dossier d'homologation du CSP. Il est particulièrement favorable à cette harmonisation car il se prépare à appliquer le SGH or, sans cette mise en synergie, ce système risquerait de perdre son efficacité.

Concernant la gestion écologiquement rationnelle des PCBs, notre pays a pris part au « **Projet Régional des PCBs** ». Ce projet avait pour objectifs de réduire les risques environnementaux et de santé publique dus à l'exposition aux rejets de PCBs dans quatorze (14) pays<sup>3</sup> d'Afrique de l'Ouest.

En matière de gouvernance régionale et internationale dans le domaine de la gestion des produits chimiques, le Sénégal a eu à présider la COP à la Convention de Stockholm sur les POPs et celle de Vienne sur les SAO, ainsi que la rencontre des parties au Protocole de Montréal en 2005. Il a également abrité une rencontre du Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimiques (FISC) et une autre sur l'Approche Stratégique sur la Gestion

---

<sup>3</sup> Bénin, Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.



internationale des Produits chimiques (SAICM). Le Sénégal a aussi obtenu le prix du meilleur Bureau Ozone en 2003 en même temps que les Iles Fidji, la Jamaïque et la Chine.

L'engagement du Sénégal a permis de mieux défendre et de faire valoir les priorités africaines relatives à la mise en œuvre des « conventions chimiques ». Ce leadership s'est affirmé par l'intégration de la problématique de la gestion des produits chimiques dans l'Initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Présentement, le Sénégal assure la vice-présidence du Bureau de la Conférence Internationale sur la Gestion des Produits Chimiques.

#### **IV. ENSEIGNEMENTS TIRES ET BONNES PRATIQUES**

La problématique de l'utilisation raisonnée et à grande échelle de produits de diverse nature a montré la nécessité de mettre en place des cadres de concertation pour mieux appréhender la question de la sécurité chimique. C'est ainsi que ces dernières années, l'Etat du Sénégal a beaucoup investi dans la formation et la communication. A titre d'exemple, on peut citer dans le cadre de l'évaluation des stratégies d'exposition et de surveillance de l'environnement, la création d'une cellule de suivi environnemental des traitements phytosanitaires contre les criquets pèlerins. Cette cellule a pour mission de surveiller l'environnement après les traitements chimiques contre ces ravageurs. Elle regroupe des spécialistes en la matière : médecins, vétérinaires, toxicologues, éco-toxicologistes biologistes, environnementalistes, pédologues, etc.

Par ailleurs, la formation des utilisateurs est un point important. Dans les politiques et les cadres pour la prévention des accidents liés aux produits chimiques, le département de l'agriculture a institué une formation permanente de tous les acteurs des interventions chimiques sur l'ensemble du territoire (membres des Comités de Lutte Villageois (CLV), chauffeurs, applicateurs, baliseurs). Un plan de communication à l'intention des populations des zones traitées a été aussi déroulé.

#### **V. TENDANCES ET QUESTIONS EMERGENTES**

A ce niveau, trois (03) domaines prioritaires peuvent être explorés, à savoir :

- la gestion intégrée à travers la SAICM ;
- la synergie entre les Conventions de Rotterdam, de Stockholm et de Bâle ;
- la gestion des substances toxiques.

### **1) La gestion intégrée à travers l'Approche stratégique sur la Gestion internationale des produits chimiques (SAICM)**

Concernant la SAICM, le Sénégal mène des efforts importants pour mobiliser des ressources pour son opérationnalité aux niveaux national et sous-régional. C'est ainsi qu'un projet national relatif à la réactualisation de son profil national de gestion des produits chimiques et un projet avec le Mali sur les risques d'accidents chimiques sont en instruction au niveau du Quick Start Program (QSP). Ce dernier projet sous-régional vient renforcer le projet d'Appui au **Programme National de Prévention, de Réduction des Risques majeurs et de Gestion des Catastrophes naturelles au Sénégal dans le contexte de la Réduction de la Pauvreté**, qui intègre un volet sur les risques technologiques, en particulier les risques chimiques.

### **2) La synergie des conventions sur les produits chimiques**

Dans le domaine de la synergie, nous pouvons noter une réelle volonté de prise en charge des déchets dangereux liés à une utilisation rationnelle des produits chimiques. C'est ainsi que quatre cent vingt neuf (429) tonnes de pesticides périmés, des contenants souillés et des sols contaminés ont été collectés, transportés et détruits en Allemagne en 2003 grâce aux procédures de la Convention de Bâle.

L'un des modèles de réussite dans ce domaine demeure le programme de contrôle de la qualité des traitements anti-acridiens (QUEST) qui prend en charge tout le cycle de vie des pesticides utilisés dans la lutte contre le péril acridien, depuis le choix du produit jusqu'à son élimination en passant par son utilisation rationnelle. Ce programme permet non seulement de réduire les niveaux d'exposition des travailleurs en milieu rural et la contamination du sol, mais également de minimiser la production de déchets dangereux (stocks de pesticides obsolètes, accumulation des contenants souillés).

### **3) La gestion des substances toxiques**

La systématisation de l'évaluation environnementale préalable prévue par le code minier avant tout permis d'exploitation, permet de mieux prendre en compte, de façon intégrée, la gestion des substances dangereuses comme le mercure et le cyanure dans l'exploitation de l'or à l'Est du Sénégal.

Par ailleurs, des actions isolées et ponctuelles sont menées dans le domaine de la sensibilisation sur les risques liés à l'utilisation du mercure et sur les meilleures techniques et pratiques disponibles pour le secteur informel. Ces actions ciblent particulièrement la zone de Kédougou où l'exploitation artisanale de l'or est assez développée. A ce niveau, nous pouvons noter un travail de sensibilisation et de formation sur l'utilisation d'un mode de production durable dans le domaine de l'orpaillage pour éviter les intoxications liées au mercure.

## **VI. CONTRAINTES, DEFIS ET PERSPECTIVES**

### **1) Contraintes**

Malgré les progrès considérables réalisés en matière de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, force est de constater qu'il existe encore beaucoup de difficultés dans le contrôle des substances utilisées et/ou rejetées dans l'environnement. En effet, on retrouve beaucoup de substances persistantes, bio-cumulatives et /ou toxiques dans l'environnement.

On constate des problèmes de pollution atmosphérique, marine ou terrestre. Il faut noter que le Sénégal est un pays qui utilise beaucoup d'engrais et de pesticides dans l'agriculture. Or, les dépôts de substances chimiques polluantes, les pratiques sommaires d'élimination, la mauvaise utilisation des pesticides et des engrais dégradent considérablement les sols, avec des conséquences néfastes sur la santé humaine, les ressources biologiques, les écosystèmes et les ressources en eaux.

Au Sénégal, le transport des substances dangereuses, leur stockage et leur utilisation ne sont pas totalement maîtrisés. C'est la raison pour laquelle on y enregistre des cas d'intoxication des populations et d'accidents chimiques en milieu industriel.

En outre, on peut noter que l'Administration ne dispose pas d'un personnel technique suffisant ainsi que des ressources financières devant être affectées spécifiquement à la gestion efficace des produits chimiques.

On peut relever aussi:

- la faiblesse dans l'application de la réglementation internationale et nationale ;
- la difficulté d'articuler la gestion des produits chimiques à la lutte contre la pauvreté, qui rend complexe le développement de projets économiquement viables et la mobilisation de ressources financières ;
- le déphasage entre l'ampleur de la mission de la CNGPC et la faiblesse des ressources humaines et financières dont elle dispose ;
- la forte dépendance par rapport aux ressources extérieures pour la gestion des produits chimiques et le manque d'autonomie financière de la CNGPC;
- la faiblesse des capacités techniques pour la veille informationnelle, le suivi et l'action ;

- la faiblesse de l'implication des centres d'expertise privés, notamment des laboratoires dans le contrôle des produits chimiques ;
- l'absence d'une mutualisation des ressources pour la gestion des produits chimiques, en particulier au niveau des laboratoires publics et privés ;
- l'ineffectivité d'un cadre d'harmonisation dans la gestion des produits chimiques et de suivi – évaluation compte tenu des difficultés de fonctionnement du CNGPC ;
- le faible niveau d'éducation des utilisateurs du secteur informel et du milieu rural et la pauvreté des segments sociaux ;
- la faiblesse des capacités de réaction rapide aux changements liés au commerce international des produits chimiques induits par la réglementation dans les pays développés, en particulier dans l'UE et, à la forte progression des échanges avec les Etats asiatiques émergents ;
- la difficulté d'accès et d'exploitation des données sur la gestion des produits chimiques du fait de leur format ;
- l'absence d'une nomenclature harmonisée ;
- la faiblesse de mise en réseau des bases de données existantes, d'une centralisation et d'un manque de procédures formelles dans la collecte et la diffusion des informations ;
- la faiblesse des mécanismes d'éducation et de sensibilisation sur les risques liés aux produits chimiques, en particulier dans le milieu rural et dans le secteur informel ;
- la faiblesse d'utilisation systématique par les populations d'équipements de protection individuelle ;
- la faiblesse d'une gestion écologique des emballages souillés ;
- la non –fonctionnalité des équipes QUEST locales.

## 2) **Défis**

Pour lever ces contraintes, les défis que le Sénégal se propose de relever en priorité sont déclinés ci-dessous :

- l'accélération du renforcement du cadre juridique et son application effective ;

- le renforcement d'une gestion axée sur l'analyse de cycle de vie des produits chimiques et son autofinancement ;
- le renforcement des capacités et des actions de la CNGPC ;
- le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la gestion des produits chimiques ;
- la promotion de la gestion des produits dans les stratégies de réduction de la pauvreté, les politiques industrielle, agricole et sanitaire ;
- la maîtrise et la vulgarisation de l'information en vue d'un meilleur ciblage des interventions ;
- la coordination des actions au niveau stratégique et opérationnel, conformément aux engagements souscrits aux plans sous-régional, régional et international ;
- la participation des acteurs de la société civile à la sensibilisation pour l'application de la réglementation;
- la sensibilisation et une plus grande implication des centres d'expertise privés, notamment des laboratoires dans le contrôle des produits chimiques.

### 3) Perspectives

Dans le cadre des initiatives visant à réduire la dépendance excessive par rapport à l'utilisation de produits chimiques agricoles, le département de l'agriculture est en train de tester et d'utiliser à grande échelle une nouvelle gamme de pesticides naturels, « propre » pour l'environnement et la santé des utilisateurs et des consommateurs : il s'agit du GREEN-MUSCLE dont le principe actif est le *Metarhizium flavoviride* ( $5.10^{10}$  spores/gr).

Concernant les alternatives à l'utilisation des produits chimiques, le Sénégal développe une recherche/action en milieu rural assortie d'une large communication/sensibilisation/formation des utilisateurs de pesticides dans le cadre de la Gestion intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD).

Un décret sur le transport de matières dangereuses basé sur les principes et lignes directrices du SGH ainsi qu'un arrêté primatorial pour l'application dudit système sont en cours d'adoption.

Notons aussi, l'existence d'un guide d'étude de danger qui permettra d'harmoniser l'évaluation des risques chimiques dans le cadre des études d'impacts sur

l'environnement. Ce guide prend en compte le transport, l'utilisation et/ou le stockage des produits ou substances chimiques dangereuses.

Concernant les substances dangereuses, un projet de décret <sup>4</sup> sur le plomb (dans les batteries usagées) et sur le mercure (contenu dans certains équipements) est en cours d'élaboration.

Signalons aussi l'élaboration d'un texte réglementaire pour l'application obligatoire du SGH.

## **VII. ETUDES DE CAS OU PRATIQUES DE REFERENCE**

- **L'alerte et la surveillance écotoxicologique grâce à la mise en place d'un Centre national Anti- Poison**

Le Centre Antipoison comme souligné plus haut, a pour mission d'assurer la prévention des intoxications causées, entre autres, par les médicaments, les pesticides, les produits ménagers ou industriels et les plantes, mais aussi d'améliorer leur prise en charge et de surveiller leurs effets sur la santé.

Les activités de ce centre vont de la recherche à la sensibilisation des producteurs et des utilisateurs des produits chimiques, notamment dans les domaines suivants :

- expertise pour une bonne utilisation des produits chimiques dangereux (formation des formateurs pour une bonne prise en charge des cas d'intoxication par les pesticides lors de l'aspersion intra-domiciliaire dans la lutte anti- vectorielle) ;
- étude de recherche des POPS dans le lait maternel (enquête nationale commanditée par l'OMS) ;
- prévention et sensibilisation des populations de Kédougou dans l'usage du mercure dans l'orpillage ;
- campagnes de sensibilisation sur l'utilisation des pesticides dans les régions du Sud du Sénégal ;
- activités de sensibilisation, de dépistage des populations intoxiquées par le plomb à Thiaroye sur Mer;
- activités de suivi toxicologique, pharmacologique et biologique des enfants intoxiqués par le plomb et pris en charge au niveau de l'hôpital de Pikine ;

---

<sup>4</sup> Ce projet de réglementation fait suite au décès de dix huit (18) enfants contaminés par du plomb provenant d'une activité de récupération dans les batteries automobiles usagées dans la banlieue de Dakar (à Thiaroye Sur Mer)

- plaider pour l'acquisition des chélateurs pour le traitement des enfants malades ;
- renforcement des capacités du personnel par des formations sur la pharmacovigilance, sur le logiciel INTOX (base de données des produits chimiques et des plantes) et sur la toxicologie en général ;
- recherche et formation (encadrement des thèses en pharmacie et mémoire) ;
- atelier de réflexion et de préparation d'un séminaire régional pour une meilleure connaissance et une meilleure prise en charge des morsures de serpents dans les pays de la CEDEAO.